



**RÉUNION EXTRAORDINAIRE
DU COMITÉ PLÉNIER**

Procès-verbal

le lundi 26 février 2024
19 h 00

PRÉSENTS	M. Georges R. Savoie M. Philippe Allain (à distance) Mad. Albertine Savoie M. Denis Doiron (à distance) M. Eymard Savoie M. Michael Comeau
AUTRES	M. Jeannot Doiron, directeur général et Greffier municipal

1. Ouverture de la réunion

M. le maire procède à l'ouverture de la réunion extraordinaire du comité plénier à 19h05.

2. Vérification du quorum

M. le maire s'assure que le quorum soit atteint.

3. Adoption de l'ordre du jour

Que l'ordre du jour de la réunion extraordinaire du comité plénier du 26 février 2024 soit adopté tel que présenté.

4. Déclaration de conflit d'intérêt.

Aucune déclaration.

5. Recommandations émanant de l'administration

5.1 Politique de location du Sportplex.

Le conseil demande que ce point soit rapporté à une prochaine réunion puisqu'il n'a pas été possible de compléter la révision de la politique.

5.2 Achat de quais flottants.

Proposé par M. Philippe Allain

Appuyé par Mad. Albertine Savoie

Que le comité plénier recommande au conseil municipal de Neguac d'accepter de faire l'achat de quais flottants de l'entreprise Ezdoc, au montant de 45 558 \$ plus T.V.H., qui est le même modèle de quais que nous avons déjà en notre possession.

ADOPTÉ

5.3 Présentation d'un spectacle bénéfice pour le Sportplex.

Le conseil aimerait qu'un contrat soit signé par monsieur Olivier Savoie, soit le promoteur du spectacle bénéfice pour la Sportplex.

5.4 Nouveau programme d'art public communautaire.

Le conseil est d'accord de présenter un projet de création d'œuvres d'art au programme d'art public communautaire du NB 2023-2024.

5.5 Dossier ressource humaine.

Proposé par Mad. Albertine Savoie

Appuyé par M. Michael Comeau

De se constituer en comité à huis clos, à 19h57.

ADOPTÉ

Proposé par M. Denis Doiron

Appuyé par M. Michael Comeau

De revenir en réunion extraordinaire à 20h21.

ADOPTÉ

5.6 Augmentation des marges de crédits des fonds de fonctionnement, égout et général.

Proposé par Mad. Albertine Savoie

Appuyé par M. Eymard Savoie

Que le comité plénier recommande au conseil municipal d'accepter de faire augmenter les marges de crédits du fonds de fonctionnement d'égout 2024 au montant de 196 907 \$ et de la marge de crédit du fond de fonctionnement général 2024 au montant de 149 300 \$.

ADOPTÉ

6. Levée d'assemblée

L'ordre du jour étant épuisé, M. Eymard Savoie, propose l'ajournement à 20h23.

Le procès-verbal du 26 février 2024 a été révisé et adopté par le conseil municipal le 18 mars 2024.

Mad. Jessica Robichaud MacKnight,
greffière suppléante

M. Georges R. Savoie, Maire